

Collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac

NON AUX MEGA
CENTRALES
SOLAIRES



AGRICULTURE
ET BIODIVERSITÉ
SACRIFIÉES

collectif citoyen

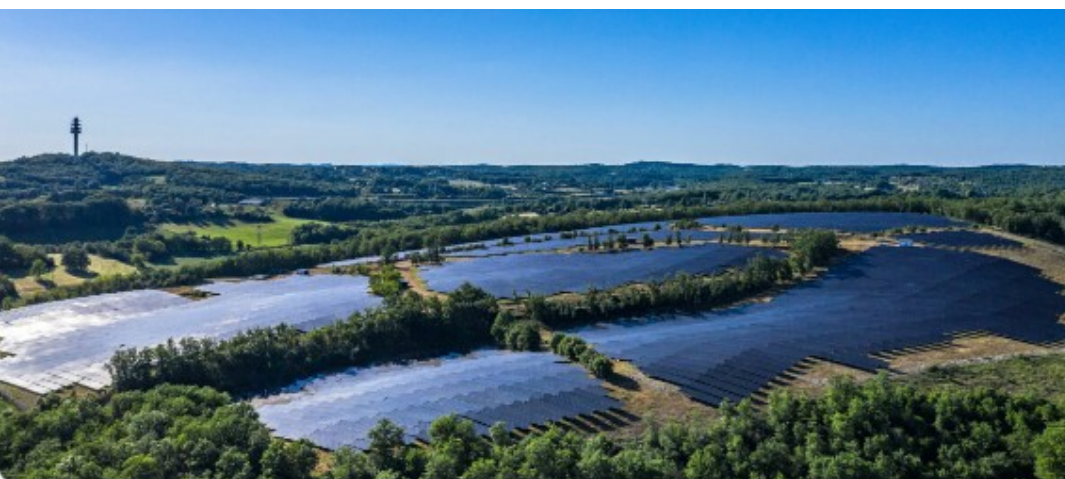
www.STOP-AGRIVOLT-CRESSENSAC.FR

Réunion Publique, 11 Octobre 2025

Parc photovoltaïque de Sarrazac (46)

Le projet

Le projet de Sarrazac a été initié par cinq propriétaires terriens locaux, en collaboration étroite avec la municipalité dirigée par le maire Habib Fenni. Dotée d'une puissance de 11,5 MWc, l'installation est conçue pour fournir de l'électricité à environ 15 000 personnes. Située en



Pech Ayat:
le loup entre
dans la
bergerie!...



4 projets

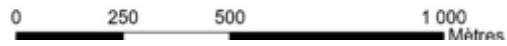
Zone Cressensac
Nespouls
Gignac
Estivals

Aéroport
46ha

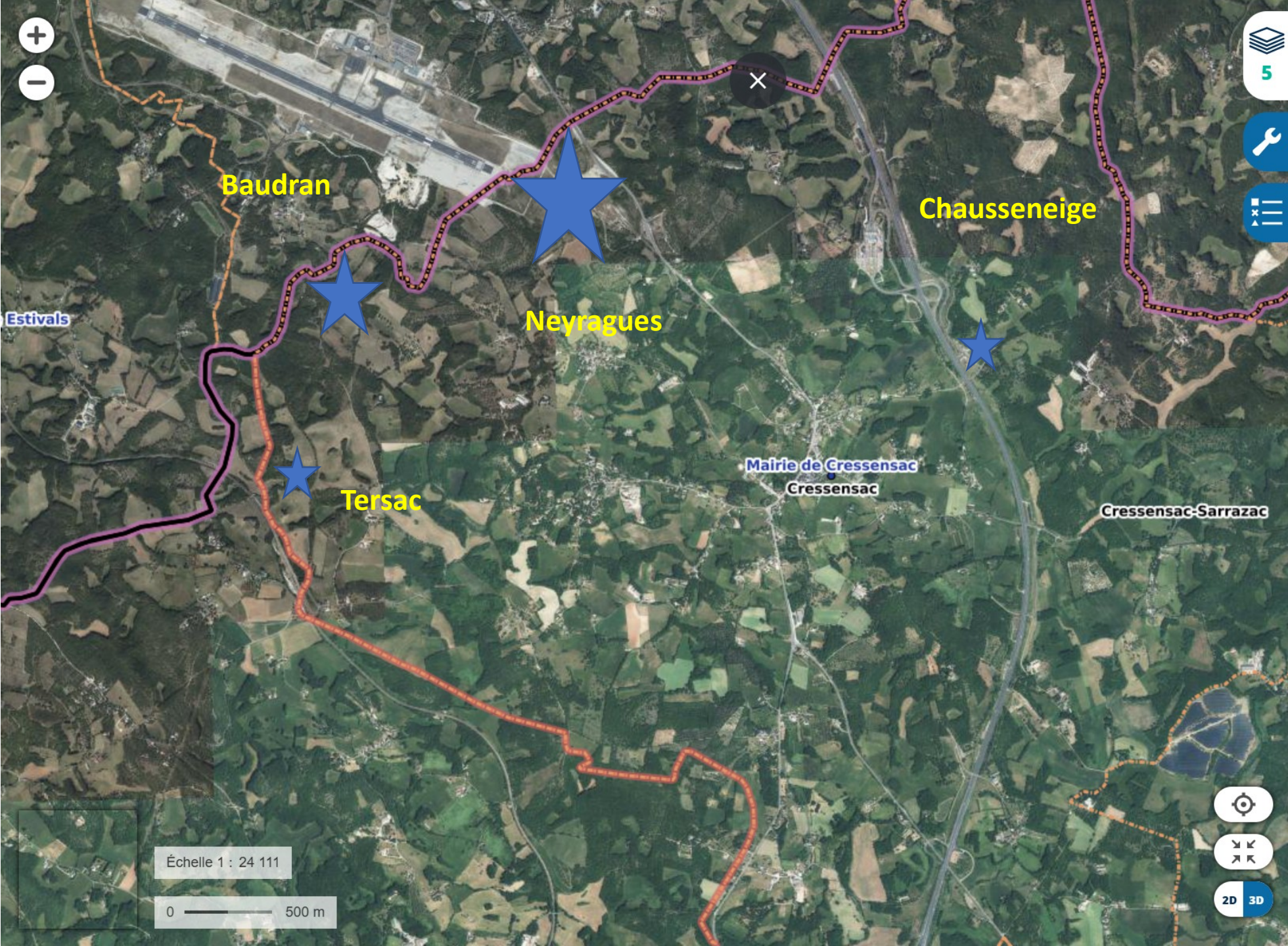
Colombier
7,5 ha

Chausseneige
0,8ha

Truffière-Gare
1 ha



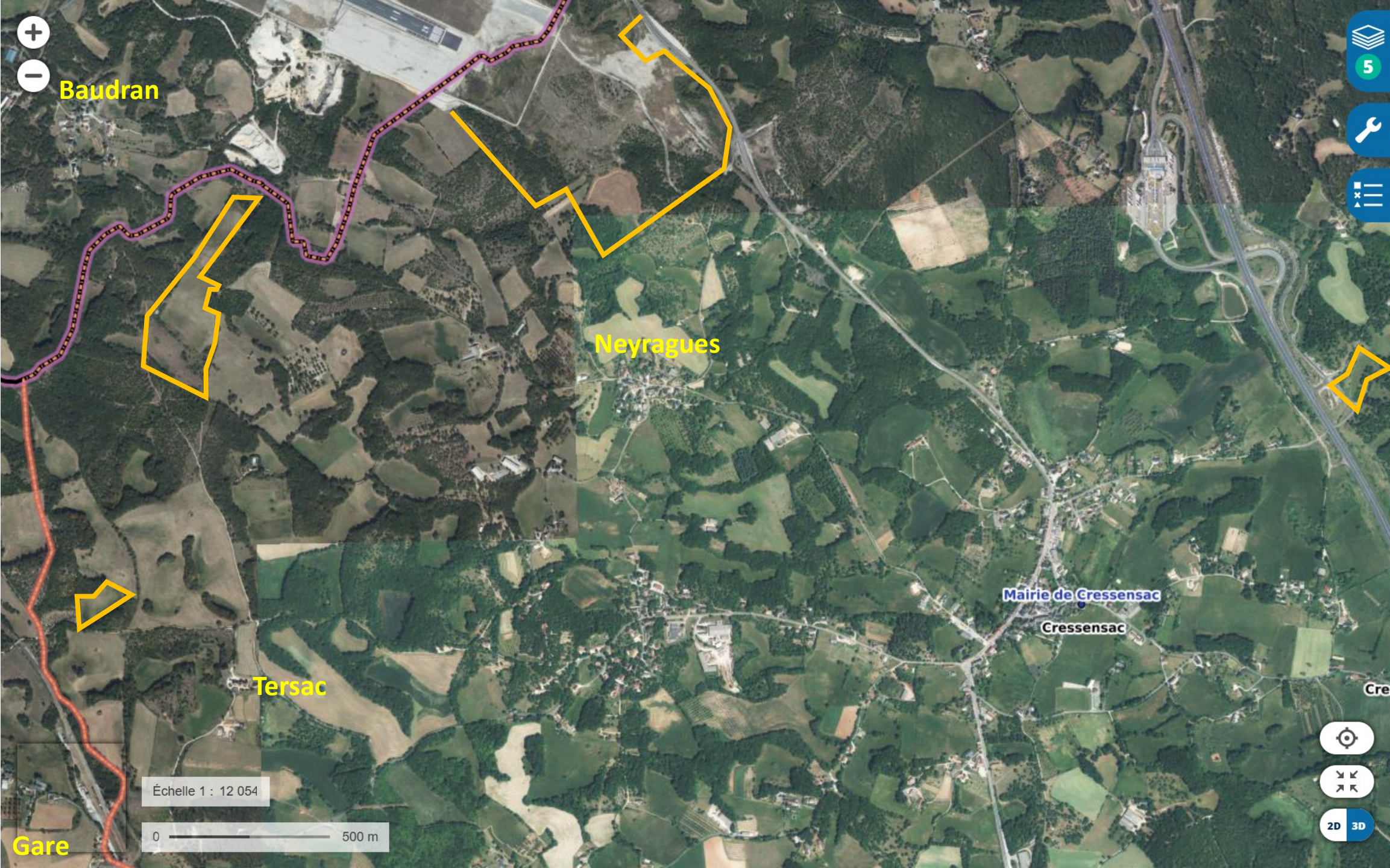
Code INSEE: 48003
Titulaire du permis de construire: Caisse de Crédit
Date de validité: 01/01/2021 à 31/12/2026
Date de révision: 01/01/2021



CARTE EN COURS

5

- Limites administratives
- Photographies aériennes
- Cartes IGN classiques
- Carte topographique IGN
- Parcelles cadastrales



Baudran

Neyragues

Tersac

Gare

Échelle 1 : 12 054

0 500 m



Aéroport



Truffière-Colombier



Colombier

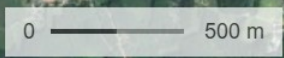


« Delaissé autoroutier » de Pech Montat- A proximité du château de Chausseneige





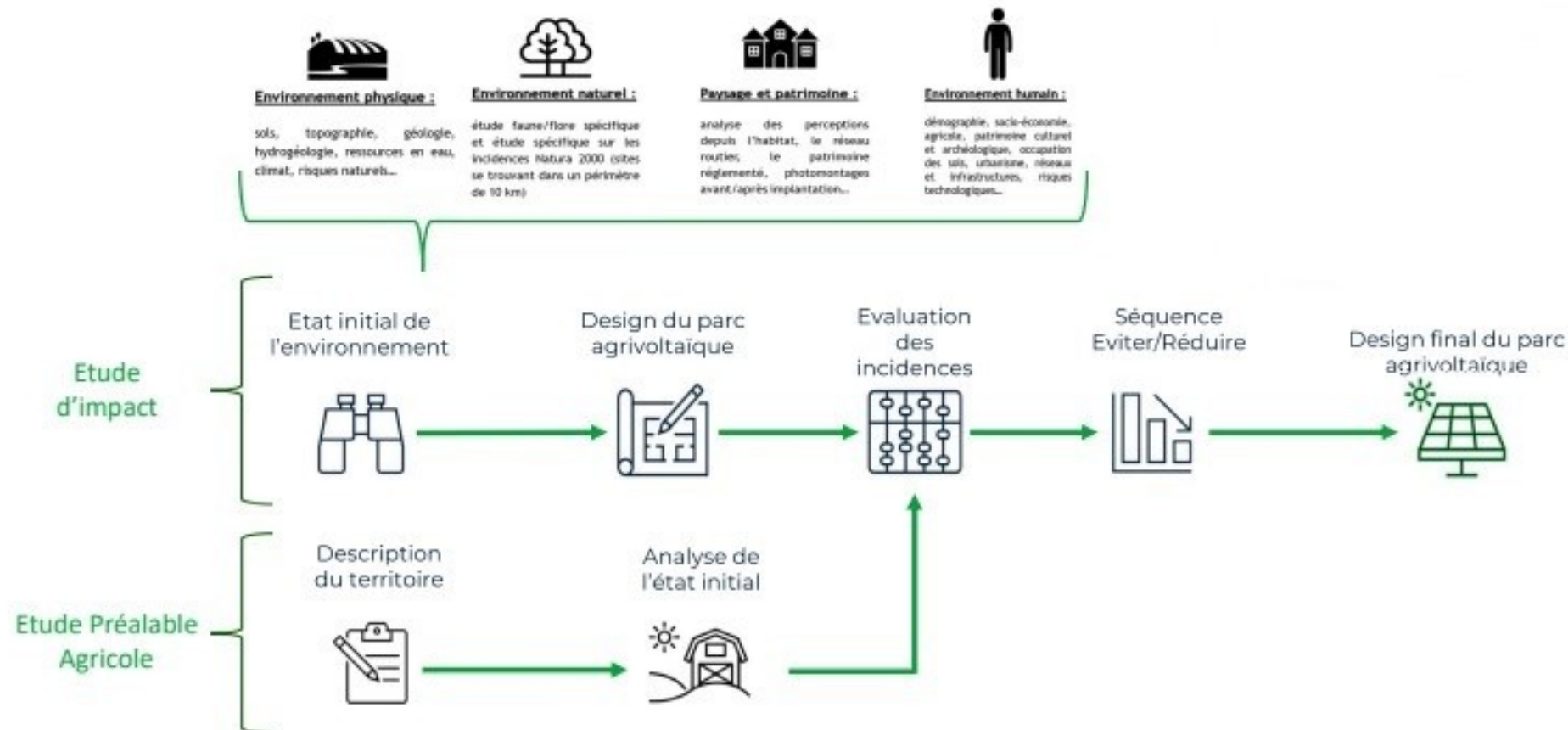
Échelle 1 : 24 112



LES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : LES ÉTUDES



Extrait Conseil Municipal 2020

Projet de parc photovoltaïque privé sur la commune déléguée de Cressensac (DE 2020 078)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société EnergieKontor France SAS envisage de développer un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune déléguée de Cressensac.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de délibérer et d'émettre un avis sur ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune déléguée de Cressensac, sur la base des documents dont le Conseil Municipal a pris connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas se prononcer sur cette implantation de parc photovoltaïque sans avoir pris attache auprès de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne à qui la commune a délégué la compétence urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 07 voix POUR, 03 voix CONTRE et 07 ABSTENTIONS (COULOMBS E. ; TOURNIER E. ; REAL J. ; DUPONT N. ; PHILIPPE P. ; MORAND JM. ; JENNY G. :

- Déclare être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Cressensac par la société EnergieKontor France SAS,
- Demande à ce que projet intègre la préservation des espaces agricoles et des activités en lien avec cet espace,
- Demande la mise en place d'une concertation pour inscrire la future opération dans une véritable démarche de co-construction avec la population,
- Demande que le futur PLUi-H, dont l'élaboration est en cours, est à gérer de manière indépendante ce projet et donne un cadre réglementaire (Zonage, règlement écrit et Orientation d'Aménagement et de Programmation) au futur parc photovoltaïque
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Cressensac, y compris la conclusion de conventions relatives à l'utilisation des chemins ruraux et voies communales, et à signer tous les documents et convention à cette fin.

Cressensac-Sarrazac

TVB_PLUI_H

Limites administratives

Communes_CAUVALDOR

OBSTACLES

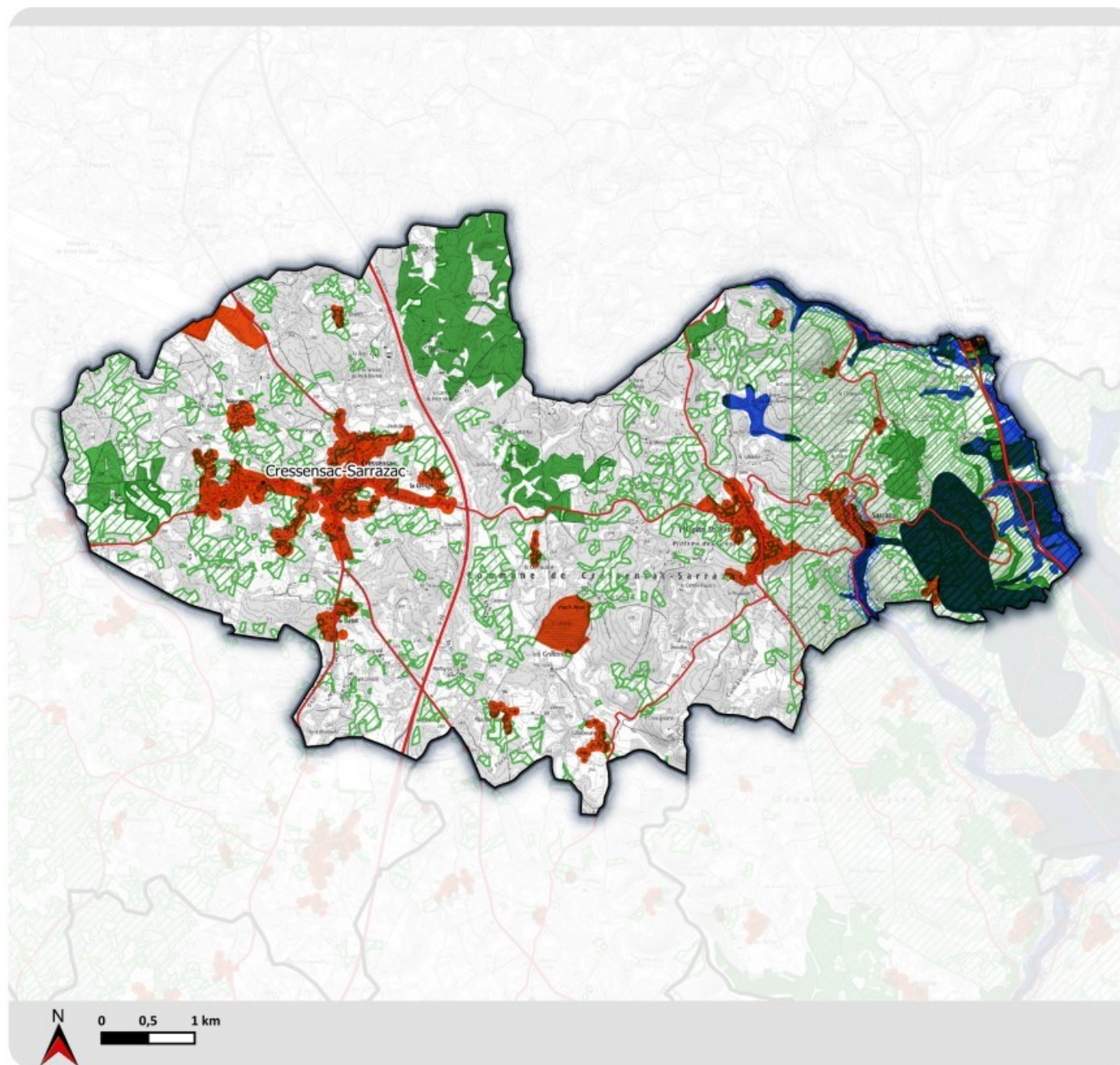
- Obstacles ponctuels
- Obstacles lineaires
- Obstacles surfaciques

TRAME BLEUE

- Réservoirs de biodiversités surfaciques
- Réservoirs de biodiversités lineaires
- Corridors surfaciques
- Corridors lineaires

TRAME VERTE

- Réservoirs de biodiversités
- Corridors



Date de réalisation : Avril 2025
Logiciel utilisé : QGIS 3.34.4-Prizren
Fond : Photographie aérienne

Réf. : 2021-000263



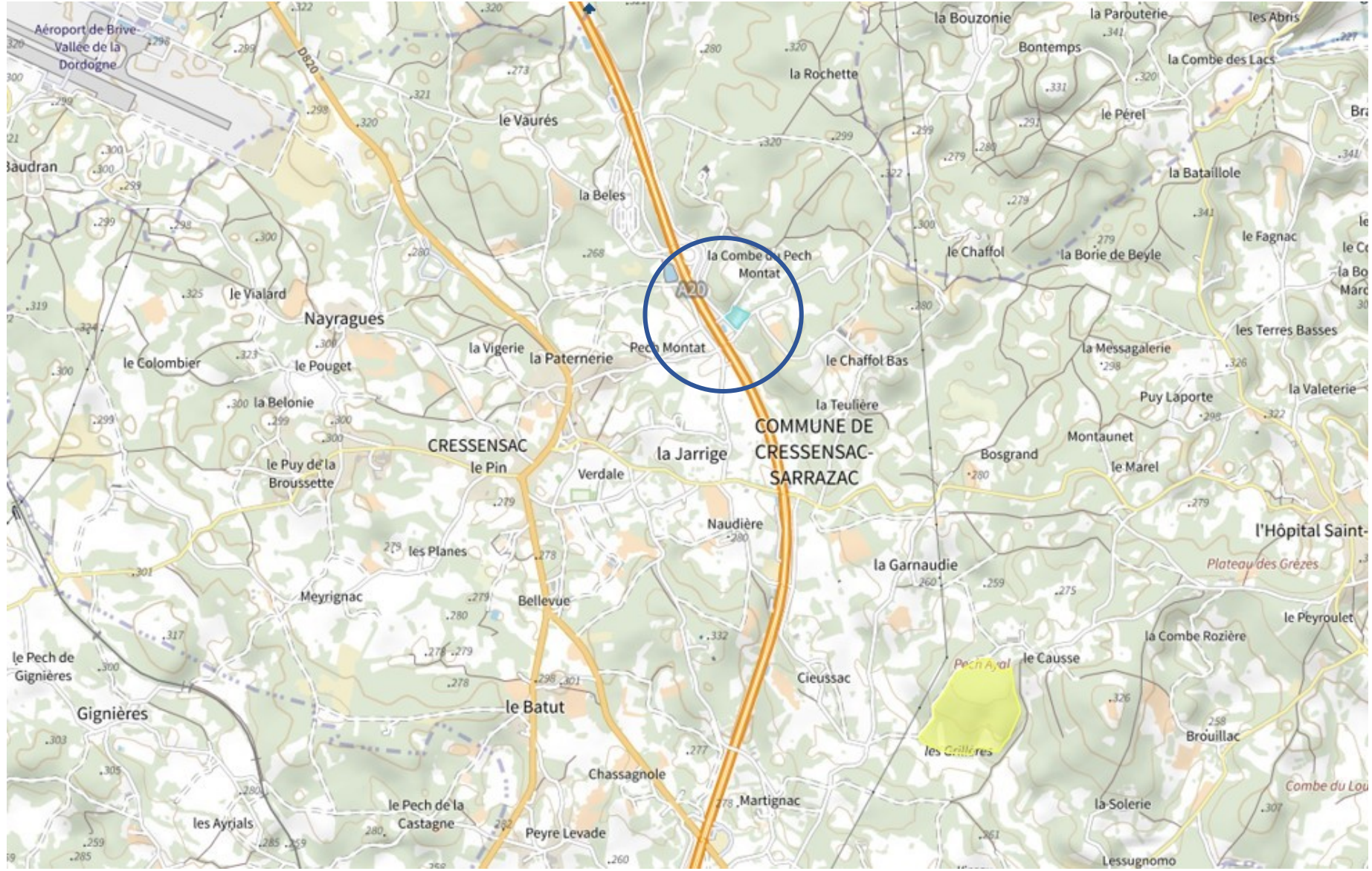
Vue aérienne projet PV aéroport



Extrait Délibération Syndicat Mixte Aéroport du 15.02.24

- Une production photovoltaïque au sol susceptible de développer :
 - * sur chaque bout de piste, un total de 19,6 Mwc, côté Nespouls
 - * et sur une partie des réserves foncières de l'aéroport, potentiellement jusqu'à 55 Mwc en revente totale de l'énergie produite, côté Cressensac-Sarrazac ;

Carte DDT



Différences entre Agrivoltaïsme et Agricompatible

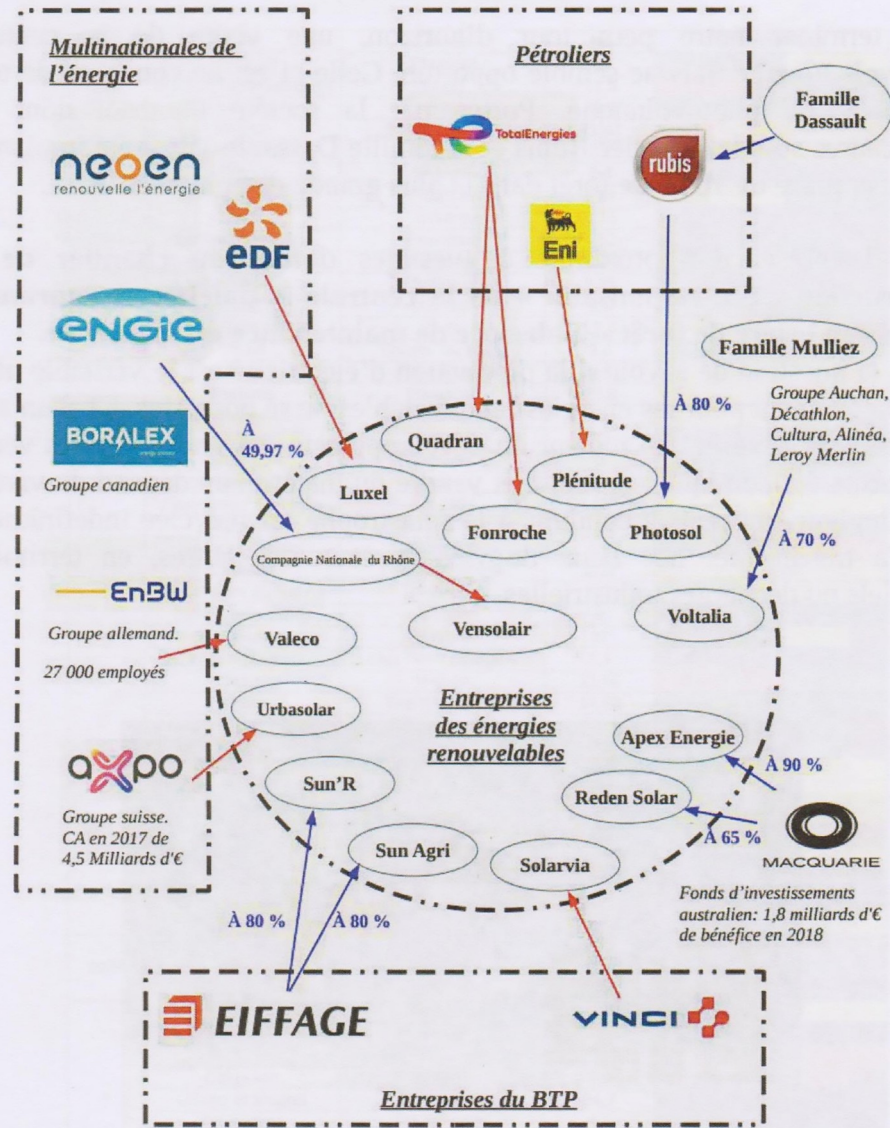
L'installation agrivoltaïque doit :

1. Se situer sur une parcelle agricole
2. Apporter à cette parcelle agricole au moins l'un des services suivants
l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas, l'amélioration du bien-être animal
3. Garantir à un agriculteur actif une production agricole significative
4. Garantir un revenu durable
5. Garantir que la production agricole reste l'activité principale
6. Être réversible

L'installation agri compatible (avec une activité agricole, pastorale ou forestière) :

1. Sur des terres réputées incultes
 2. Sur de terres non exploitées depuis plus de 10 ans
-

Les multinationales du greenwashing



Légende :
 Actionnaire : —→
 Filiale : —→

PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Objectifs fixés par la France d'ici 2050 : 100 gigawatts

Rapport ADEME 2019 - Potentiel des surfaces artificialisées

- **Grandes toitures (123 GW)**
- **Friches industrielles (49 GW)**
- **Parkings (4 GW)**

Effets délétères du photovoltaïque sur sols naturels, agricoles et forestiers

- Accaparement des terres par les industriels de l'énergie
- Détourne la terre de son usage agricole
- S'oppose à la souveraineté alimentaire
- Nuit à l'autonomie du paysan
- Compromet le renouvellement des générations
- Augmentation du prix du foncier agricole
- Dépréciation des biens alentours
- Dégradation des paysages, du cadre de vie
- Pollution sonore
- Porte atteinte à la biodiversité

Handwritten notes in the top left corner, including the words "CASA" and "CASA" written multiple times, along with other illegible scribbles.

ET pourquoi
vous avez gardé
un arbre ?



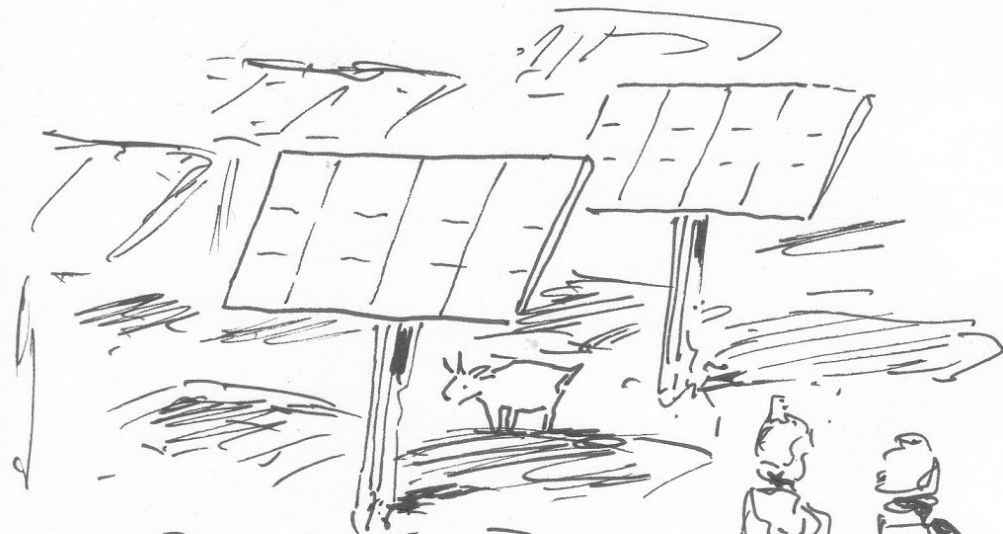
Transformation du quartz en silicium métal

- **120 000 tonnes de quartz + 80 000 tonnes de bois**
= 40 000 tonnes de silicium
- **1 tonne de produit fini consomme 11 mégawattheures**
 - ➔ **Par an, équivalent conso électrique d'une ville de 150 000 hab.**
- + **280 kg de produits chimiques par kilo de silicium produit**



Office Français de la Biodiversité (OFB)

« La création d'un microclimat sous les panneaux en phase d'exploitation a des incidences sur les propriétés des sols. Elles peuvent affecter plusieurs de leurs fonctions écologiques, notamment leur capacité à stocker et à infiltrer l'eau, à héberger de la biodiversité et à séquestrer du carbone ».



PANNEAUX

-
-
-

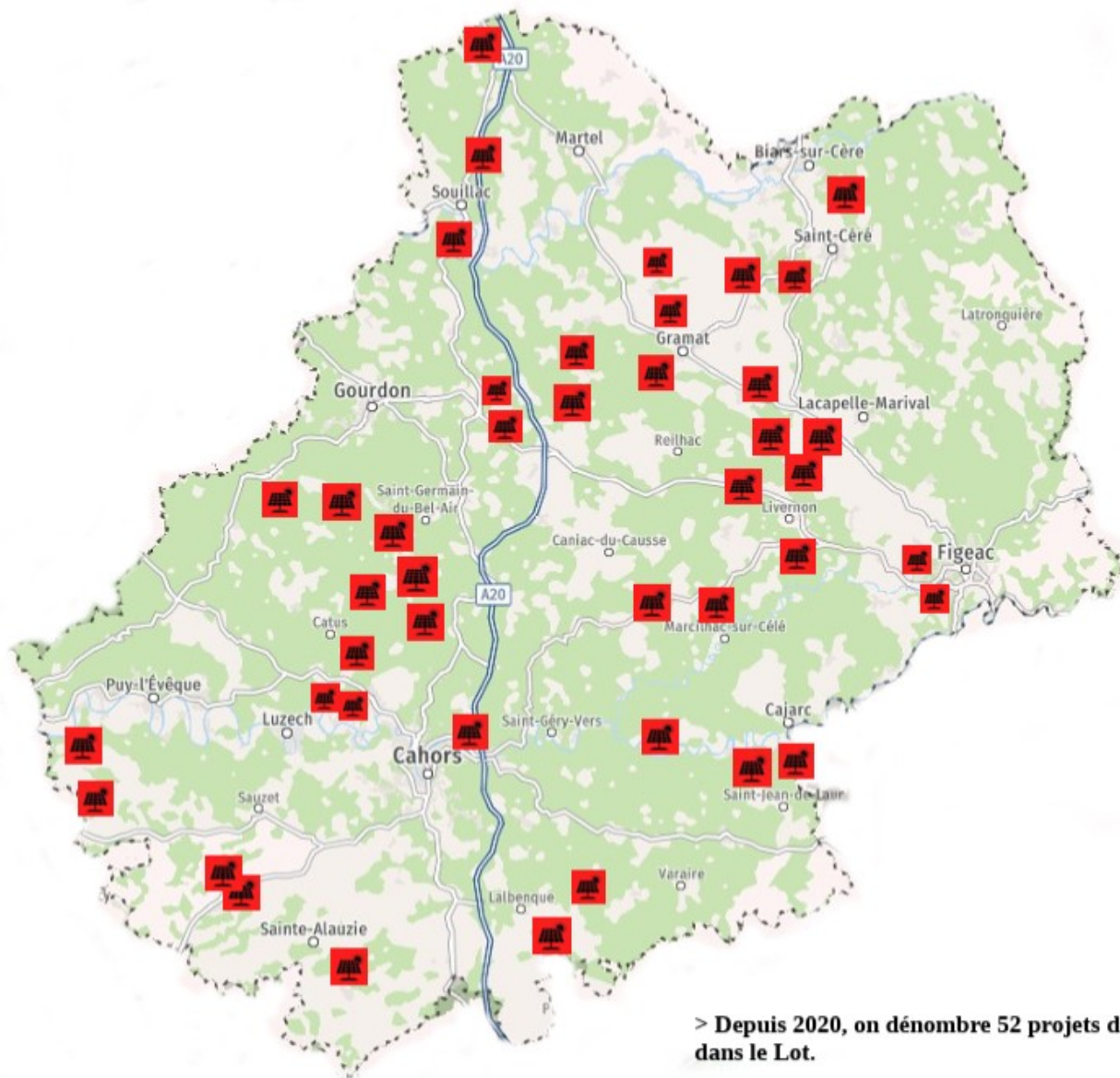
VS



ARBRES

- DURABLE
- participe à l'écosystème
- durée de vie
- Bio Diversité (oiseau, insecte)
- oxygène
- ombre et fraîcheur
- Bois

Bilan des projets photovoltaïques dans le Lot . (mars 2025)



> Depuis 2020, on dénombre 52 projets de centrales photovoltaïques à l'étude dans le Lot.

> 2 projets sur 3 sont situés sur des sites non artificialisés

Année	Ville	Société	Ha	Prox RV	culture	élevage	Ombrières
2020	Montcuq	Photosol	66				
2021	St-Jean-De-Lespinasse		11,5	Bois = 8,3ha			
	Tour de Faure	Total	19,1	Sur PNR Causse Q			
2022	Rignac	Energie Kontor	21,42				
	Laramière	GDSOL	3,1				
	Figeac	Orkane	0,4				sur parking
	Lanzac et le Roc	Urbasolar	5,84				
	Durbans	Orkane	0,15				
	Lachapelle-Auzac	Enercoop	4,52				
2023	Lalbenque-Cieurac	Plénitude	37,58	bois=16,6 ha, sur PNR Causse Q			
	Lachapelle-Auzac	Solarvia	8,21	A20			
	Cazals	Arkolia	3,6	sur zone AU0			
	Loubressac	Eveo	19,4				
	Ussel	Ferme du soleil	2,6				
	Blars	soleil du midi	0,8				
	Durbans	Trinasolar	27,8				
	Lachapelle-Auzac	Energie Kontor	27,7				
	Bach	WPD	9,1	Bois = 3,68, sur PNR Causse Q			
	Puyjourdes	Résolience	3				
	Lamagdelaine	Solarvia	4				
2024	Floressas / Serignac	Sol 2304	13				
	Themines	A&P SPV7	1	ZNIEF			
	Sabadel Lauzes	Enercoop	0,9				
	Carluet	Triangle élevage	0,16	élevage aviaire X			
	St-Germain du Bel Air	RP Global	10				
	Saint-Denis Catus	Arkolia	5				
	Lalbenque	Plénitude	22	Sur PNR Causse Q			
	Rampoux	Sarl Tinos Energies	1,1	Sur terrain motocross			
	Caies	Melvan	12,65	PNR CQ X			
	Assier	Energie Kontor	14,83	X			
	Montfaucon	CS Solaire 46	13,3				
	Gramat	CS Solaire / Corsicasole	4,5				
	2025	Gigouzac	Enerparc	8,5			
Aynac		H2R	9,5				X X
Flaujac gare		Ether Energy France	4,5	trackers X			
Cressensac		SOLARVIA	0,8	délaié autoroutier			
Boissières		Lot énergie nouvelle	1,5				
Limogne		Céléwatt	0,5	PNR CQ zae			
St-Paul Flaugnac		Tinos Energie	?				
Livernon		Céléwatt	?				X
Lalbenque		Resotainer	2,5				
Miers		Lencoop		ancienne décharge			
?	Barguelonne	Elanca Technologies Propres	4				X
	Souillac/ Lachapelle-Auzac		18				
	Mauroux + 14 communes	TSE	150				
	Catus	Jpee	12				
	Crayssac	TSE	12				
?	Crayssac	Boraïex	29				
	Lissac et Mouret	Total	14,7				
	Seniergues	Reden solar	4,4				
	Alvignac		50				
	Montcuq	Total	25,6				

Nature du site
Sur carrière/mine
Sur milieu boisé
Sur site industriel ou artificialisé
Sur milieu Naturelle
Sur Zone Agricole



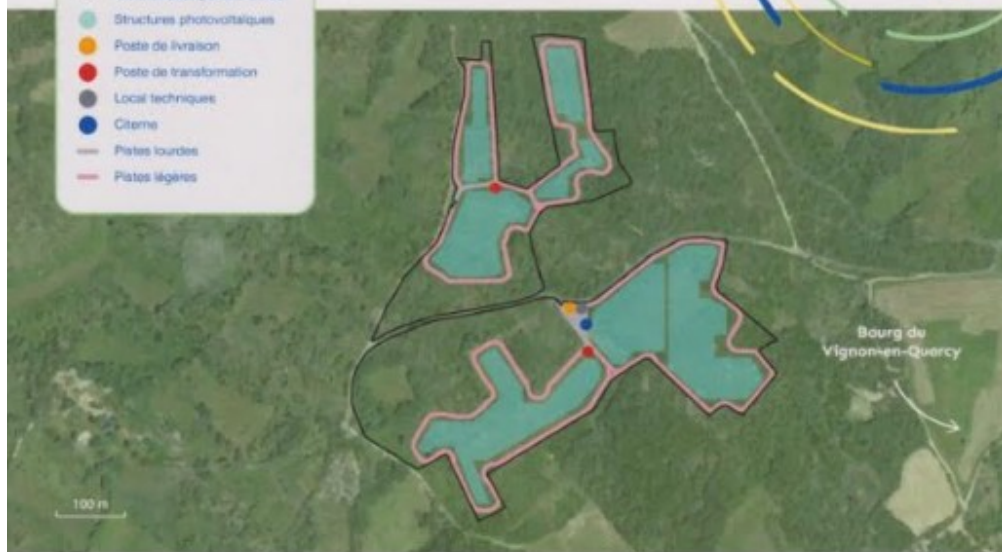
Parc photovoltaïque Photosol de Sarrazac

Lachapelle-Auzac



Projet d'installation agrivoltaïque au Vignon-en-Quercy

-  Clôtures avec portails à créer
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique
-  Citernes
-  Plates lourdes
-  Plates légères



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU VIGNON-EN-QUERCY

LE CONTEXTE

Le site, niché au nord-ouest de la commune, appartient et est exploité par Madame et Monsieur Joaquin.

LE PROJET AGRICOLE

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de favoriser le développement de productions agricoles en synergie avec une installation photovoltaïque innovante.

Le projet agrivoltaïque contribuera au développement et à la pérennisation de l'exploitation ovine des propriétaires-exploitants en vue de sa transmission. Il aura comme bénéfices :

- de sécuriser et optimiser le fonctionnement du troupeau constitué de 180 brebis ;
- d'augmenter le bien-être animal et la protection contre les aléas climatiques (vagues de chaleur, intempéries) ;
- de favoriser une production fourragère plus tardive grâce à l'ombrage des panneaux et assurer son autonomie ;
- d'optimiser l'utilisation des pâtures.

Voir l'illustration ci-après.



LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.







* Source RTE



UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Plusieurs mesures seront mises en place et travaillées en concertation avec les élus et les riverains pour intégrer au mieux le projet dans le paysage et son environnement :

-  L'évitement des zones à enjeux écologiques forts, soit 80% du terrain d'étude.
-  Un suivi environnemental et agricole tout le long de la durée de vie du parc.
-  La préservation des chênaies matures.
-  Aucune co-visibilité depuis les hameaux voisins, ni du chemin de grande randonnée n°46.

« Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permet de l'adapter au plus près des sensibilités et des intérêts de chacun. »

Jocelyne Baudouin, Chef de projet

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF*)

Pour la commune du Vignon-en-Quercy	≈ 9 000 €
Pour la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne	≈ 12 300 €
Pour le département du Lot	≈ 24 600 €

* Estimations au 04/2025

Taxes d'aménagement

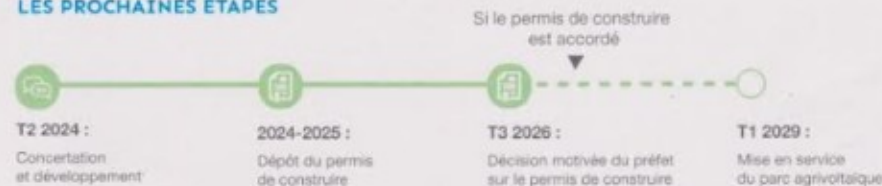
15 300 €, dont 8 900 € pour la commune

EMPLOIS

Environ 20 emplois* durant la phase de chantier avec la mobilisation d'entreprises locales pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, pour la préparation du terrain, etc.

*TETE - territoires-emplois.org

LES PROCHAINES ÉTAPES



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !

concertation-projet-vignon-en-quercy@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr

A qui profite le « crime » ?....

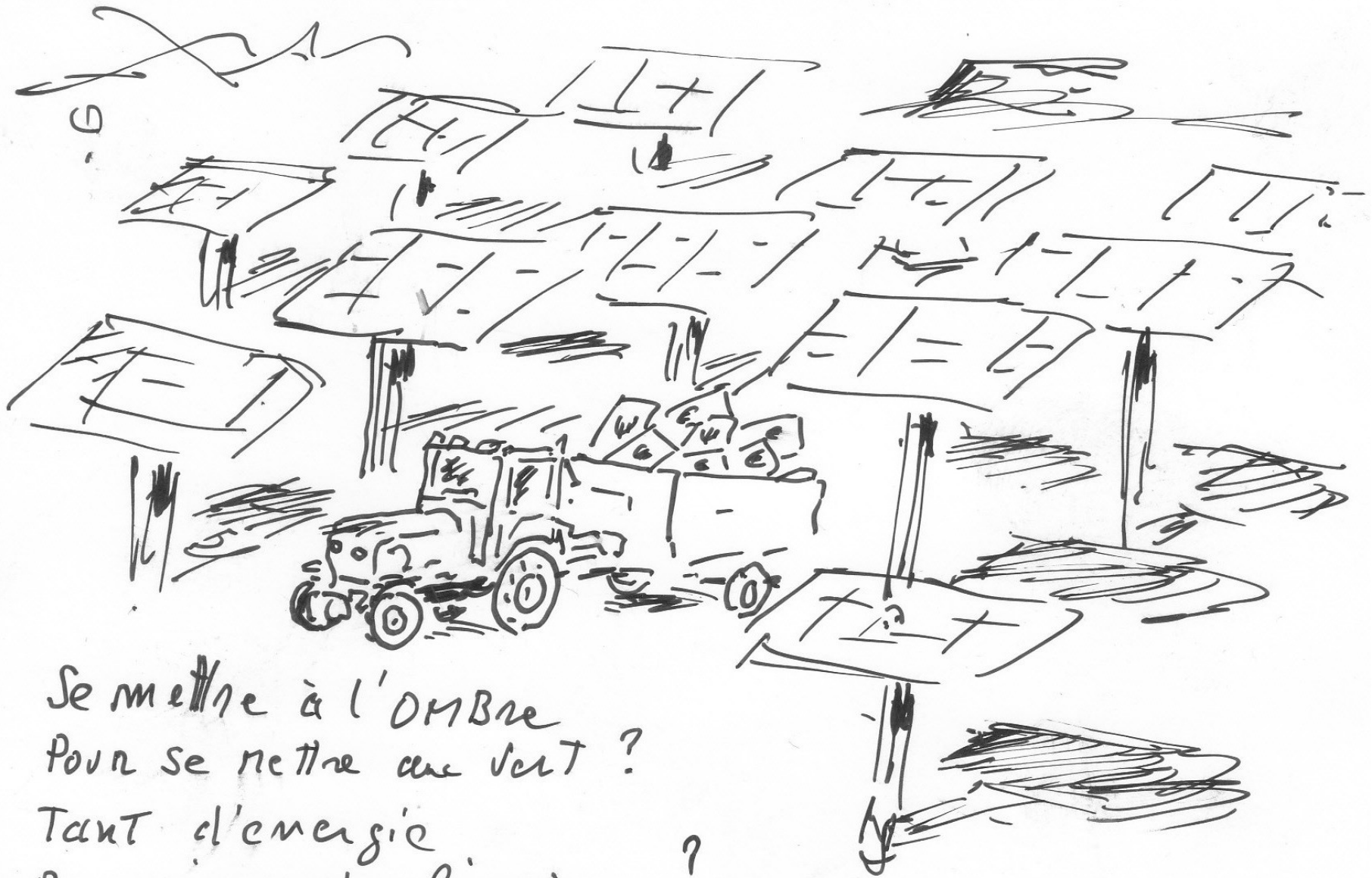
Le prix de l'installation : entre 500 000 et 1 million d'euros par ha

Revente de l'électricité : 50 000 à 200 000 euros par ha/an

Loyer versé aux propriétaires : entre 2 000 et 4 000 euros par ha/an

Marge de la production agricole : 300 à 500 euros par ha/an

Ne tombons pas dans le panneau !!!....



Se mettre à l'ombre
Pour se mettre au vert ?
Tant d'énergie
Pour si peu de lumière ?







Collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac

NON AUX MEGA
CENTRALES
SOLAIRES



AGRICULTURE
ET BIODIVERSITÉ
SACRIFIÉES

collectif citoyen

www.STOP-AGRIVOLT-CRESSENSAC.FR

Réunion Publique, 11 Octobre 2025

